

Réunion du conseil communal – 24.11.2021

Présents: Jean-Paul JOST, bourgmestre
Nora FORGIARINI, Serge THEIN, échevins
Gilles ALTMANN, Alie ALTMEISCH-BROEKMAN,
Vic BACK, Serge EICHER, Nora FORGIARINI,
Jean-Pierre KAUFFMANN, Claude MARSON,
Liliane RIES-LEYDER, Nicolas WELSCH, conseillers

Alain DOHN, secrétaire communal

0. Informations

Monsieur le bourgmestre Jean-Paul JOST souhaite la bienvenue à la 12^{ième} séance du conseil communal en 2021 et informe les membres du conseil communal :

- que le 28 octobre a eu lieu le rendez-vous traditionnel « Pot de l'amitié » du personnel de l'Ecole et de la Maison Relais en vue de faire un premier échange après la rentrée scolaire.
- que le 31 octobre a eu lieu l'événement « Faire Kaffi » au centre culturel de Moutfort, événement qu'organisent chaque année les 4 communes Niederanven, Sandweiler, Contern et Schuttrange et au cours duquel un chèque de « Fairtrade Kaffi » fut remis aux associations «Care» et «Rainforest ».
- que le 7 novembre a eu lieu la « Journée du 3^e âge » au centre culturel de Munsbach.
- sur la plénière du « Klimabündnis » qui a eu lieu le 8 novembre à Junglinster et à laquelle Monsieur Claude Marson a participé.
- que le 10 novembre a eu lieu une séance de travail du conseil communal, séance au cours de laquelle fut présenté le « masterplan » traitant de l'extension des infrastructures scolaire, d'accueil et sportif du campus « An der Dällt » à Munsbach. Le plan fut élaboré en étroite collaboration avec le personnel enseignant, la Maison Relais et les représentants des parents d'élèves.
- sur la 3^e édition du « Schëtter Maart » qui a eu lieu le 13 novembre.
- que le 13 novembre a eu lieu également la traditionnelle « journée intergénérationnelle », événement organisé par le Club des Jeunes, le Jugendhaus et la Commission de la Famille, du 3^{ième} Âge et des Affaires Sociales.
- que le 16 novembre a eu lieu la remise des certificats du fonds nova naturstrom. 16 projets exceptionnels ont été récompensés au centre culturel du « Campus An der Dällt » à Munsbach lors de la 15^{ème} remise des prix du fonds nova naturstrom, ceci en présence du Ministre de l'Energie et de l'Aménagement du territoire, Monsieur Claude Turmes. Dans ce cadre, la commune a également reçu un prix pour son projet « Nachhaltigkeit macht Schule ».
- que le 17 novembre a eu lieu une première réunion dans le cadre du « COPIL Guttland-Musel » comité de pilotage qui traite des zones Natura 2000 autour de Munsbach.
- que le 18 novembre a eu lieu une réunion avec les associations locales, qui furent informées sur le nouveau système de demande de subsides ainsi que sur l'organisation

d'événements dans le cadre de « Green Events ». La nouvelle charte de Développement durable des associations de la commune de Schuttrange et du Pacte Climat 2.0. fut également présentée lors de cet événement.

- sur la participation à une marche contre la violence envers les femmes, organisée le 20 novembre à Esch-sur-Alzette. Le bourgmestre remercie l'échevine Nora Forgiarini pour sa participation au nom de la Commission de l'Intégration et de l'Egalité des chances.

Ensuite, Monsieur le bourgmestre Jean-Paul JOST donne connaissance :

- que le 2 décembre seront présentés dans le cadre du concours urbaniste pour le projet « Neien Duerfkär » les projets retravaillés des 3 bureaux études sélectionnés. Les habitants intéressés de la commune auront la possibilité de discuter directement avec les urbanistes sur les projets et de communiquer leurs remarques de façon orale ou écrite.
- sur la projection le 7 décembre prochain du film « Eng Äerd » à Niederaanven et organisée par la Commission de l'Environnement de la commune de Schuttrange.
- que la commune donne la possibilité aux habitants de s'inscrire sur les listes en vue de soutenir l'organisation d'un référendum sur la réforme de la Constitution, ceci pendant les heures d'ouverture normales de la commune ainsi que pendant une heure le samedi matin.
- qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, la commune sera une commune-partenaire de la plateforme « Lëtzshop », permettant aux entreprises et commerces locaux d'offrir leurs produits sur ladite plateforme avec plus d'avantages.

Par la suite, Monsieur le bourgmestre fait le point sur les chantiers communaux suivants :

- Au rond-point de Munsbach la chaussée a été refaite dans le cadre de la construction achevée du bassin d'orage réalisé pour le compte du syndicat intercommunal SIDEST.
- Les travaux dans l'entrée « Schlassgewan » à Schrassig débiteront vers la moitié de l'année 2022 et les bordereaux de soumission vont être préparé.
- Dans le cadre de la construction d'un bassin de rétention d'eaux de pluie, l'entreprise *Baatz* fera prochainement des fouilles dans la rue de Beyren entre la rue Principale et l'entrée Am Pratel. Il s'agit plus précisément de la partie entre la Syre et le chemin de fer ; ici un grand nombre de gaines et de canaux se trouvent enfouis dans le sol et requièrent les fouilles précitées.

Ensuite, Monsieur l'échevin Serge THEIN rend compte des réunions suivantes :

- de la réunion du comité du syndicat SIGI en date du 9 novembre 2021 avec entre autres à l'ordre du jour, les adoptions du budget rectifié 2021 et du budget initial de 2022. Les frais de participation des communes au SIGI s'élèveront pour les années prochaines.
- de la réunion du comité du syndicat SICEC en date du 10 novembre 2021 avec entre autres l'approbation des comptes 2019 et 2020 ainsi que le budget 2022. Une extension du bâtiment du Crématorium de Hamm est prévue.

1. Finances communales

1.1 Présentation des comptes

Suite à la présentation des chiffres du compte 2020 par le collège des bourgmestre et échevins, le conseil communal prend connaissance des comptes administratif et de gestion de l'exercice budgétaire 2020. L'exercice comptable dégage un bénéfice propre à l'exercice de 52.057,06 €.

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	18 377 463,86 €	1 102 310,59 €
Total des dépenses	11 918 682,86 €	7 509 033,65 €

Boni propre à l'exercice	6 458 781,00 €	
Mali propre à l'exercice		6 406 723,06 €
Bénéfice propre 2020	52.057,06 €.	
Boni du compte 2019	15 990 789,17 €	
Boni définitif	16 042 847,11 €	

1.2 Présentation du budget rectifié 2021 et du budget initial 2022

Le conseil communal prend connaissance du budget rectifié 2021 et du budget 2022 proposés par le collège des bourgmestre et échevins et qui seront discutés et votés lors de la prochaine réunion du conseil communal.

Budget 2022 :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	19 633 962,77 €	7 436 750,00 €
Total des dépenses	14 631 189,73 €	23 638 288,87 €
Boni propre à l'exercice	5 002 773,04 €	
Mali propre à l'exercice		16 201 538,87 €
Boni présumé fin 2021	11 590 160,23 €	
Boni général	16 592 933,27 €	
Boni définitif	391 394,40 €	

2. Urbanisme

2.1 Adoption d'un projet d'aménagement particulier à Munsbach, Um Schënnbiërg

Le conseil communal décide à l'unanimité d'adopter le projet d'aménagement particulier « Um Schënnbiërg » à Schuttrange concernant les terrains sis à

- Section « A » de Schuttrange, sous les numéros 469/3053, 469/2701 (en partie) et 469/1814 (en partie) ;
- Section « B » de Munsbach, sous les numéros 1176/3921, 1178/3760, 1178/3616, 1178/3615, 1176/3920, 1175/3316 (en partie) et 1175/3613.

3. Infrastructures

3.1 Approbation du Masterplan pour le développement du campus scolaire « An der Dällt » à Munsbach

En vue de garantir à long terme les locaux appropriés, à savoir école, maison relais, crèche, restaurant scolaire et infrastructures sportives aux besoins de la commune, des workshops ont été organisés avec des représentants du personnel enseignant, du personnel de la maison relais, des représentants de l'association des parents d'élèves et des représentants du collège des bourgmestre et échevins afin de connaître les besoins futurs sur base des hypothèses démographiques suivantes : 2030: 4.943 habitants / 2040: 5.850 habitants / 2050: 6.925 habitants et de l'évolution du nombre des élèves : 2030: 423 enfants / 2040: 500 enfants / 2050: 592 enfants ;

Ainsi, le conseil communal à l'unanimité arrête le « Masterplan » qui servira d'orientation pour le développement futur du campus scolaire « An der Dällt » à Munsbach.

3.2 Approbation d'un devis relatif à l'aménagement d'un ralentisseur dans la Rue Principale à Neuhaeusgen

Vu la situation du trafic routier dangereuse à hauteur du Chalet Scout à Neuhaeusgen, il s'avère nécessaire de modérer la vitesse à l'entrée du village. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis estimatif pour l'aménagement d'un ralentisseur sur le

chemin repris CR185 à Neuhaeusgen, rue Principale pour un montant de 76.050,00 € ttc.

3.3 Approbation d'un devis pour l'installation d'horodateurs et pour les travaux de signalisation dans le cadre du concept de stationnement

Lors de sa réunion du 29 septembre 2021, le conseil communal vient d'arrêter la modification du règlement communal de circulation de base modifié du 30 septembre 2009 et a décidé notamment l'introduction d'un stationnement payant, avec parcomètre à distribution de tickets dans la « Rue Gabriel Lippmann » au Parc d'activités Syrdall à Munsbach ;

Ainsi, le conseil communal décide avec six voix (Schëtter Bierger/Déi Gréng/LSAP) contre quatre (DP) et une abstention (CSV) d'approuver le devis estimatif du 10 novembre 2021 pour la mise en œuvre du concept de stationnement au « P.A. Syrdall » élaboré par les soins du service technique communal sur un montant de 110.000,00€ ttc.

3.4 Approbation d'un devis pour l'acquisition d'un tracteur avec accessoires pour le service conciergerie au campus « An der Dällt » à Munsbach

Considérant que certains travaux d'entretien incombant à la conciergerie du campus scolaire « An der Dällt » tel que le fauchage ou le déneigement e.a. ne sont réalisables de manière rationnelle sans le matériel technique adéquat, le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis estimatif établi par le service technique pour l'acquisition d'un tracteur avec accessoires pour les besoins du service de conciergerie du campus « An der Dällt » à Munsbach sur un montant de 45 000,00 € ttc.

3.5 Approbation de la convention avec le Ministère du Logement relative aux aides à la construction d'ensembles concernant un immeuble sis à Munsbach, 30, Um Schënnbierg

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention relative aux aides à la construction d'ensembles signée la 27 octobre 2021 avec le Ministère du Logement concernant un immeuble sis à Munsbach, 30, Um Schënnbierg. La participation étatique porte sur un montant de 1.408.000 €, TVA au taux dû incluse.

3.6 Approbation d'une servitude de passage concernant une parcelle sise à Schrassig, rue St. Donat

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accepter la servitude de passage qui accorde à la Commune de Schuttrange sur le terrain sous le numéro cadastral 355/1302, la pose des ouvrages nécessaires à la mise d'une conduite d'eaux usées souterraine.

3.7 Approbation de deux actes de cession à titre gratuit concernant des parcelles sises à Neuhaeusgen, rue Principale

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver deux actes de cession à titre gratuit n°952/2021 et n°953/2021. Par ces actes, la Commune de Schuttrange se voit cédé six parcelles sises à Neuhaeusgen, d'une contenance approximative d'1,02 ares, rue Principale. En contrepartie, la commune de Schuttrange cède deux parcelles sises à Neuhaeusgen, d'une contenance approximative de 10ca.

La cession est faite dans un but d'utilité publique, à savoir l'intégration des parcelles dans la voirie publique

3.8 Approbation d'un acte de cession à titre gratuit concernant une parcelle sise à Schrassig, rue d'Oetrange

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le l'acte de cession à titre gratuit n°954/2021 signé par le collège des bourgmestre et échevins. Par cet acte, la Commune de

Schuttrange se voit cédé une parcelle d'une contenance approximative d'1,40 ares, sous le numéro 395/1766, lieu-dit « rue d'Oetrange ». La cession est faite dans un but d'utilité publique, à savoir l'intégration des parcelles dans la voirie publique

3.9 Approbation d'un acte de vente concernant une parcelle sise à Schuttrange, rue Principale

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'acte de vente n° 955/2021 du 10 novembre 2021 relatif à la cession d'une parcelle sise à Schuttrange, au lieu-dit « Rue Principale », sous le numéro 16/4807, contenant 0,53 ares. Le prix de vente total est fixé à 371,00 €. La cession est faite dans un but d'utilité publique, à savoir l'intégration des parcelles dans la voirie publique

3.10 Approbation d'un acte de cession à titre gratuit concernant deux parcelles sises à Schuttrange, rue du Verger

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'acte de cession n° 956/2021 relatif à la cession gratuite de deux parcelles, inscrites au cadastre, section A de Schuttrange, sous les numéros 469/4804, lieudit « Rue Principale », contenant 0,43 ares et 469/4805, lieudit « Rue Principale », contenant 0,25 ares. La cession est faite dans un but d'utilité publique, à savoir l'intégration des parcelles dans le domaine public communal.

4. Règlements communaux

4.1 Confirmation d'une modification urgente du règlement de circulation communal

Le conseil communal confirme à l'unanimité la modification urgente du règlement communal de la circulation, arrêté le 15 novembre 2021 par le collège des bourgmestre et échevins concernant la circulation piétonnière sur le chemin repris CR132 - rue Principale à partir du 17 novembre 2021 jusqu'à fin des travaux.

5. Ressources humaines

5.1 Approbation d'un nouveau contrat collectif pour les salariés communaux « Kollektivvertrag für die Arbeitnehmer der Gemeinde Schüttringen »

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le contrat collectif pour les salariés communaux « Kollektivvertrag für die Arbeitnehmer der Gemeinde Schüttringen » négocié avec le « Onofhängege Gewerkschafts-Bond Lëtzebuerg » (OGBL) pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

6. Questions écrites des conseillers

Vu le courrier du 19 novembre 2021 du parti local politique « DP – Demokratesch Partei » par lequel il demande des renseignements relatifs aux logements à coût modéré « Schlassgewan » et « 50+ » ;

il prend connaissance :

- que certaines des demandes parvenues à l'administration communale pour les logements en question sont encore en cours de traitement et qu'on a voulu finaliser tous les contrats en vue de les emmener en bloc au prochain conseil communal. Le bourgmestre affirme que les contrats à signer seront envoyés dans les prochains jours aux personnes retenues.
- que la collecte de toutes les pièces et justificatifs nécessaires des personnes candidates pour les logements a pris un certain temps. Le bourgmestre ajoute qu'il y a eu également des questions et des détails à clarifier dans certains dossiers de candidature.

- que les demandeurs ayant introduit une demande pour obtenir un des logements à coût modéré peuvent s'attendre à obtenir une réponse à leur candidature endéans les prochains jours.

L'intégralité de la réunion du conseil communal de Schuttrange peut être suivie sur :
<https://www.schuttrange.lu/politique/seances-du-conseil-communal>